

## **Panama : pas de libéralisation de l'avortement**

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 6 février 2007

La commission des lois du gouvernement du Panama qui préparait une libéralisation de l'avortement dans ce pays par plusieurs mesures d'exception s'est désistée de son projet, après les protestations de l'Eglise catholique et de plusieurs groupes pro-vie.

Cette information a été donnée à la presse alors que l'Assemblée nationale du Panama discute en session extraordinaire une importante série de réformes du Code pénal, parmi lesquelles celle concernant des exceptions et des réductions de peine pour l'avortement avaient suscité les plus âpres débats. La décision de retrait, a précisé Wigberto Quintero (opposition ; mouvement libéral républicain nationaliste) a fait suite à des rencontres avec des représentants de l'Eglise notamment.

Ces rencontres avaient reçu le renfort d'une manifestation devant le Parlement à l'appel de l'Eglise et de membres de l'Alliance panaméenne pour la vie, qui réclamait l'abandon de toute exception autorisant la pratique de l'avortement au Panama, aussi bien dans le Code pénal en vigueur que dans les réformes envisagées.

Le Panama avait pourtant reçu, quelques jours auparavant, un « éclairage » sous forme de pression de la part d'un conseiller argentin du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), Luis Shishola, assurant que « les valeurs sociales changent avec le temps » et qu'« il n'y a pas de valeurs permanentes ». Pour l'Alliance, une telle prise de position cherche à « proposer comme bonnes des conduites contraires à la morale et aux bonnes mœurs et à la valeur de la famille ».

A l'heure actuelle, la loi du Panama punit l'avortement chirurgical de peines allant d'un à dix ans de réclusion, qui ne sont pas appliquées en cas de viol ou de risque pour la survie de la mère ou du fœtus.

Source : [ici](#).